

# ALLAMPS BULLETIN MUNICIPAL

NUMERO

27  
octobre 2024



**Dans ce numéro**

Les délibérations du 16/10/2024

12 conseillers présents

Peggy DANGELSER est désignée secrétaire de séance

**Pour nous contacter :**

tél : 03.83.25.42.12 ou  
06.44.87.92.23

mairie.allamps@orange.fr

www.allamps.fr

Facebook : allamps et vous

## Délibérations

### **Election d'un nouvel adjoint et d'un conseiller municipal délégué**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au décès du 1er adjoint, il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouvel adjoint et de prévoir la possibilité de nommer un conseiller municipal délégué afin de répartir les délégations. Dans un premier temps, il est confirmé le nouvel ordre des adjoints :

- 1er adjoint : Mme Peggy Dangelser
- 2ème adjoint : M. Morgan BESRECHEL
- 3ème adjoint : M. Emmanuel ROUSSEAU

M. Alain BAYEUL est élu 4ème adjoint à l'unanimité. Le Maire informe le conseil municipal qu'il confiera à André MONTELS une partie des délégations de l'ancien adjoint.

### **Forêt ONF – Délivrance des coupes affouagères 2024/2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de suivre les recommandations de l'ONF, à savoir les parcelles 12-13-17-18-19-20, en plus de la parcelle 24 située à Housselmont, avec des restes sur les lots 36 et 37. Les trois personnes suivantes désignées comme garants : André MONTELS, Alain BAYEUL et Morgan BESRECHEL

### **Suppression et création d'un poste adjoint technique à temps non complet**

Après le transfert de la plus grande partie du poste au syndicat scolaire, le poste d'adjoint technique de 10 heures par semaine concernant l'entretien de l'école primaire, de la mairie et de la MJC est supprimé au profit de la création d'un poste d'adjoint technique territorial pour une durée de 1,5 heure par semaine pour l'entretien de la mairie.

### **Acquisition de la parcelle A 39 à l'€ symbolique via acte administratif**

Le Maire rappelle la délibération du 5 octobre 2023 concernant l'acquisition de la parcelle A39 d'une superficie de 14 a 60 ca à l'€ symbolique. Cette parcelle est située sur un chemin de randonnée à proximité de l'Etange. Le parcours s'intègre dans la continuité du parcours, permettant de former une boucle complète. L'acquisition de cette parcelle se ferait à l'€ symbolique avec un acte administratif.

### **Convention d'occupation du pré de l'école par un particulier**

Les membres du Conseil Municipal autorise l'occupation temporaire du pré de l'école primaire, d'une superficie de 2.500 m<sup>2</sup> environ, par un propriétaire de chevaux. Le tarif proposé est équivalent au prix du fermage, soit 25 € par an par un bail précaire et révoquant.

### **Avenant Convention logement mairie – Changement de locataire pour le cabanon**

Le Conseil Municipal autorise le maire à modifier les baux afin d'attribuer le cabanon à un autre locataire, en modifiant les loyers à hauteur de 5 € dans le contrat de location des deux logements.

### **Lotissement communal : débat sur découpage envisagé des parcelles**

Le Conseil Municipal décide de créer 9 parcelles dans le futur lotissement. Il décide de réserver la dernière parcelle à la commune afin de mettre en place une solution locative inclusive. Par ailleurs, le Conseil Municipal valide la deuxième phase de travaux : branchements électricité, eau, assainissement, ainsi que la délimitation par le géomètre.

### **Bistrot lancement d'une étude MOE et demande de subvention Etat, Région, Département**

Les membres du Conseil Municipal demandent à l'architecte d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux pour une pré-étude concernant les deux aspects de la mission : le bistrot et le logement. Par ailleurs, un groupe de travail est constitué afin de développer le projet en collaboration avec l'architecte.

### **Lancement des études d'aménagement et sécurité. Proposition CAUE/MMD**

Le Conseil Municipal décide de solliciter le CAUE et Meurthe-et-Moselle Développement afin de recruter un maître d'œuvre paysagiste et VRD, accompagné d'une préconisation concernant les travaux à réaliser, pour les futurs aménagements de sécurisation. Des aménagements sur les deux carrefours dangereux du bas du village seront mis en oeuvre en utilisant des tests de afin de trouver la solution adéquate. Par ailleurs, l'ensemble du village fera l'objet d'une réflexion sur les aménagements nécessaires, en lien avec les habitants, seront en particulier étudiés le carrefour de la boulangerie, les stationnements, l'entrée côté Vannes-le-Châtel.

### **Bail agricole Régis Montignon**

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer un avenant au bail agricole d'un montant de 45 € pour les deux nouvelles parcelles exploitées, à savoir la C310 et la C 392.

### **Informations diverses**

- Les compteurs d'eau seront relevés avant la fin de l'année pour établir la facture 2024, avant de passer la main à la Communauté de Communes, responsable de la facturation de l'eau à partir du 1er janvier 2025.
- La MJC demande à utiliser l'ancienne école pour faire des décorations pour les 70 ans de la MJC. Le Conseil Municipal donne une autorisation de mise à disposition à titre précaire et révocable, ainsi qu'à la Cie les Pieds dans la Lune qui recherche un lieu pour préparer son spectacle. Mises à disposition temporaires.
- Pour rappel, les jeunes venant d'avoir 16 ans doivent se faire recenser auprès de la mairie aux horaires d'ouverture.
- Récemment, la halle et l'aire de jeux ont été le théâtre de plusieurs actes de dégradation. Nous vous encourageons vivement à prendre soin de nos espaces publics. Ensemble, nous pouvons faire de ces espaces un endroit sûr, propre et accueillant pour tous.
- Pour rappel, le défibrillateur n'est pas un jouet mais un appareil qui sauve des vies !

### **A venir...**

**Bistrot** : ouverture tous les vendredis soir de 19h00 à 23h00 sauf période de vacances

22 novembre "soirée beaujolais nouveau" sur inscription à la mairie ou par mail à [comitedesfetes@allamps.fr](mailto:comitedesfetes@allamps.fr)  
tarif repas : 11 € ; places limitées

**Repas des anciens** : 8 décembre 2024 à 12h00 dans la salle de la MJC

**Marché de Noël** organisé par les pompiers : dimanche 1er décembre à la Halle d'Allamps

**Marché de producteurs** Samedi 7 décembre de 9 h à 12 h à la Halle d'Allamps